

Lettre d'information

**destinée aux patients inscrits sur liste nationale d'attente de greffe rénale,
en vue d'une reprise progressive de l'activité de greffe rénale à partir du 11 mai 2020**

Chère madame, cher monsieur,

Vous êtes inscrit(e) sur la liste nationale d'attente de greffe rénale. L'épidémie de virus Covid-19 a modifié profondément le projet de traitement qui vous concerne, préalablement établi avec votre équipe médicale, puisqu'elle a conduit à suspendre l'activité de greffe rénale en dehors des greffes urgentes et des greffes pédiatriques depuis le 15 mars 2020. Nous comprenons l'inquiétude qui peut être la vôtre, soit d'être greffé(e) en période épidémique, soit de ne pas être greffé(e).

L'activité de transplantation va maintenant reprendre et nous vous faisons part des modalités de cette reprise, qui sera progressive et encadrée d'un maximum de sécurité. Dans ce courrier, nous répondons aux questions que vous êtes nombreux à vous poser.

N'hésitez pas à échanger avec votre néphrologue en dialyse ou à contacter votre néphrologue transplantateur au sujet de votre situation personnelle ; il / elle prendra en compte votre état de santé et vos souhaits, pour vous guider et prendre avec vous les décisions relatives à votre santé.

Soyez assurés que nous sommes pleinement mobilisés pour vous aider à traverser cette période difficile.

L'activité de greffe rénale en France est suspendue depuis mi mars 2020.

Pourquoi reprendre l'activité de greffe rénale en France?

La décision de reprendre en France l'activité de greffe rénale est justifiée par :

- une meilleure connaissance du risque d'infection à Covid-19 dans la population greffée mais aussi dialysée ;
- une amélioration globale des conditions sanitaires en France (épidémie contenue sur l'ensemble du territoire avec certaines régions, plus particulièrement épargnées par l'épidémie, et prêtes à reprendre plus précocement leur activité de transplantation) ;
- le caractère durable de l'épidémie virale dont on ne peut accepter qu'il paralyse l'activité de greffe pour une durée indéterminée.

Comment reprendre l'activité de greffe rénale en France ?

Les conditions nécessaires à la reprise de l'activité de greffe rénale ont été établies par les Sociétés savantes et l'Agence de la biomédecine pour garantir des conditions de sécurité maximale ; elles ont été discutées avec les associations de patients. De plus, les conditions de reprise d'activité de chaque équipe de greffe vont être vérifiées et validées équipe par équipe par l'Agence de la biomédecine, l'Agence Régionale de Santé, la direction et les responsables médicaux de l'Hôpital.

Ces conditions comprennent notamment :

- les organisations hospitalières offrant des blocs opératoires et locaux d'hospitalisation « sans cas d'infection à Covid-19 » ;
- la capacité de dépister rapidement le virus Covid-19 chez les donneurs et les receveurs d'organes.

Comment votre équipe médicale va-t-elle déterminer si vous pouvez recevoir une greffe rénale alors que la circulation du Covid-19 persiste ?

- Malgré toutes les précautions, le risque d'infection à Covid-19 ne peut être exclu, et une évaluation du risque de chaque patient se fera au cas par cas :
 - o les facteurs de risque des formes graves du Covid-19 sont mieux identifiés (tels que âge, diabète, obésité, antécédents cardio-vasculaires etc.) ;
 - o l'épidémie à covid-19 apparaît plus fréquente dans la population dialysée (3%) que celle transplantée (1%) ;
 - o des formes graves sont observées dans la population dialysée et greffée.
- Les équipes de greffe pourront préférer réserver dans un premier temps une transplantation aux receveurs ayant le moins de risques de développer une forme grave d'infection à Covid-19 ;

- La possibilité de greffe sera analysée avec soin par votre équipe de greffe en prenant en compte :
 - o l'analyse des bénéfices de la greffe (efficacité attendue) par rapport aux risques (incontournables) de celle-ci dans le contexte de l'épidémie ;
 - o vos particularités immunologiques (et éventuelle rareté de greffon compatible) ;
 - o les possibilités de confinement en post-greffe.
- Si cette analyse devait conclure que votre risque actuel à recevoir une transplantation est excessif, votre inscription sur liste d'attente deviendra temporairement « inactive » ce qui signifie que pendant une période déterminée, vous ne recevrez pas de proposition de greffe. En revanche, vous resterez toujours inscrit(e) et ne perdrez pas votre ancienneté d'inscription.

Serez-vous consulté concernant votre souhait ou non d'être transplanté en période épidémique ?

Oui. Si vous préférez attendre avant d'être greffé, **votre choix sera respecté** : vous serez placé en liste « inactive » d'attente (encore appelée « inscription en contre-indication temporaire »). Il vous suffit de l'indiquer à votre équipe de greffe rénale. Vous aurez la possibilité, à tout moment, de revenir sur cette décision et de repasser « en liste active ». On vous sollicitera régulièrement pour vous demander si vous avez changé d'avis et pour vous informer de tout élément nouveau qui pourrait modifier votre décision.

Qu'en est-il si vous êtes en attente d'une greffe de donneur vivant ?

Ces greffes sont effectuées de façon programmée.

Prenez-contact auprès de votre équipe de greffe pour connaître les conditions dans lesquelles l'intervention pourra être programmée et assurez-vous que votre donneur reste volontaire en cette période épidémique. Un confinement strict sera préconisé pour le donneur et le receveur avant et après la greffe.

Quelles sont les précautions que vous aurez à prendre après greffe rénale en période épidémique ?

Pour le suivi de la greffe, des précautions seront prises afin de limiter autant que possible les contacts physiques avec l'hôpital :

- réalisation des bilans sanguins à domicile par un(e) infirmier(e) ;
- limitation des consultations physiques au profit de téléconsultations ou consultations téléphoniques dès que votre état de santé le permet.

Pour les patients greffés mais aussi leurs proches vivant sous le même toit, des précautions devront être mises en œuvre pour une durée qui dépendra de l'évolution de l'épidémie :

- respect des mesures barrières : hygiène des mains, distanciation sociale, port du masque dans les espaces partagés, y compris à domicile lors de tout contact avec une ou des personnes extérieures ;

- un confinement incluant le cas échéant un éloignement transitoire du lieu de travail : recours au télétravail ou à défaut arrêt de travail

Quelle est la durée de cette reprise progressive de l'activité de greffe rénale?

Cette période de reprise progressive est prévue pour plusieurs semaines ou mois. L'agence de la biomédecine et les différentes équipes de greffe procéderont à une analyse hebdomadaire des résultats de la greffe dans ce contexte épidémique ; les recommandations évolueront ensuite selon les données épidémiques et les résultats observés. Votre néphrologue ne manquera pas de revenir vers vous pour vous en faire part.

Votre néphrologue et votre équipe de greffe sont très sensibles aux difficultés que vous vivez actuellement et sont à votre disposition pour répondre au mieux à vos interrogations sur la situation actuelle et sur votre santé. N'hésitez pas à les contacter.